

La nappe des GTI : une nappe qui est surexploitée depuis les années 70 et qui s'épuise dangereusement : approche critique des solutions proposées

1) les principaux usagers ont-ils le même niveau de responsabilité dans le déficit?

- **Les collectivités locales** répondent aux besoins d'AEP. Des économies sont possibles.
- **La fromagerie l'Ermitage** prélevait 600 000m³ (19%) en 2010, pour les besoins de transformation agro alimentaires. Un peu moins de 500 000m³ aujourd'hui, et un potentiel d'économies supplémentaires existe.
- **Nestlé Waters (NW)** prélevait 950 000m³ en 2010 (28%), ramenés aujourd'hui à 750 000m³, mais compensés depuis 2015 par 300 000m³ dans la nappe des Muschelkalk (à Suriauville). Ces prélèvements ne visent pas à répondre à des besoins prioritaires pour les populations locales (exportation de l'eau embouteillée)

Nestlé Waters est responsable de plus de 80% des déficits cumulés depuis 1992. Aujourd'hui leurs prélèvements correspondent à peu près au déficit actuel....

Si nous pointons du doigt la responsabilité particulière de NW, aggravée par le fait qu'ils agissent en contradiction flagrante avec leur communication sur la protection de la ressource et «*Puiser sans épuiser* », **c'est parce que nous considérons que :**

- ✓ **la ressource en eau appartient au bien commun de l'Humanité : nul ne peut se l'approprier**
- ✓ **il est à considérer des priorités d'usage (loi sur l'eau de 2006) dont celle de l'approvisionnement en eau potable des populations locales.**
- ✓ **L'embouteillage ne peut s'envisager que si les autres usages sont satisfaits**

L'analyse de ce dossier et les solutions que nous préconisons découlent de ces considérations éthiques et légales de surcroît, et non d'attitudes radicales et/ou extrémistes, comme les qualifie le Pdt Vannson.

L'extrémisme n'est-il pas plutôt, de priver les populations de l'accès à la ressource en eau locale pour privilégier les intérêts d'une multinationale ?

2) Responsabilité de l'Etat

1990 : autorisation d'exploitation de « Bonne Source » en tant *qu'eau minérale naturelle*, pour 30 ans, puis autorisation d'embouteillage (1991) pour 20 ans. Ce « label » est délivré par le ministère de la santé sur des critères thérapeutiques...Quelles sont elles donc pour cette eau qui coule au robinet à Vittel et Contrexéville et qui contient de l'arsenic ?

2001 : les prélèvements NW autorisés dans la nappe GTI sont limités à un million de m³/an à partir de 2004... Bien que le Préfet soit parfaitement au courant de la situation (rapports BRGM 97).

On peut donc qualifier cette décision « *d'erreur manifeste d'appréciation* » et dire que le Préfet a officiellement autorisé NW à surexploiter la nappe !

Avril 2008 : le recours à des substitutions (nappe GTI et/ou Muschelkalk) est déjà envisagé par le Préfet Ce qui ne fait que reprendre un scénario envisagé par le BRGM en 2007.

2010 : renouvellement de l'autorisation d'embouteillage de « Bonne Source »

2010 : désignation par la CLE, de l'association « les eaux et les hommes » (devenue ensuite la Vigie de l'Eau) comme structure porteuse du SAGE , situation inédite en France, avec l'accord du Ministère...(les structures porteuses sont ailleurs toutes des assemblées d'élus).

La caution apportée par l'Etat à cette désignation nous semble bien imprudente. Comment les liens de cette associations avec NW ont-ils pu échapper aux responsables de l'Etat : (subvention d'investissement de NW à hauteur de 300 000€ – Présidents Duchemin, puis B. Pruvost, cadres dirigeants de NW et membres fondateurs, – plusieurs membres du CA liés à NW...).

Négligence ou complicité ?

La question se pose car, de 2010 à 2016, l'élaboration de la stratégie, les solutions retenues sont le fruit d'une étroite collaboration au sein du Comité Technique entre :

services de l'Etat (**dont la consigne apporté par le Préfet était : on ne touche pas aux industriels...**) – services du départements – agences de l'eau et...**la vigie de l'Eau représentée par un ancien hydrogéologue de NW.**

Comment ne pas mettre en relation ces liens de proximité entre les différents acteurs et la nature de la solution finale retenue qui préserve les prélèvements de NW et envisage des substitutions pour les autres usagers ?

Les différents comptes-rendus de réunions entre 2013 et 2015 nous apprennent en effet que :

- **Sous l'impulsion des deux présidents successifs de la CLE (Mr Gauthier, puis Mme Pruvost)** le secteur sud-est de la nappe GTI est retenu comme ressource de substitution (non prévu alors dans les scénarios envisagés)
- **Dans le même temps, la solution des Muschelkalk**, avec son potentiel de 980 000m³ dans le secteur d'Haréville, évoquée par le BRGM, est retirée des solutions de substitution envisagées...
Trop aléatoire et trop coûteux...

Mais pas pour NW qui obtient une autorisation de 300 000m³/an à Suriauville, et sollicite 100 000m³ de plus pour 2019...

Mais pas pour NW qui **procède actuellement à des forages d'essai près d'Haréville !**

3) Privatisation des ressources locales

On assiste donc, à travers la décision de la CLE du 3 juillet dernier qui valide le principe de substitution à partir de deux ressources extérieures au territoire, au mépris de la loi, à **une privatisation de fait des deux ressources en eau locales :**

- 1) la nappe des GTI sud-ouest attribuée en priorité à NW pour 750 000m³
 - 2) la nappe des Muschelkalk dans laquelle NW augmente son emprise :
- ✓ + **400 000m³/an à Suriauville** (au détriment d'une alimentation possible de Contrexéville)
 - ✓ + **500 000m³/an ? autour de Vittel prochainement ?** (au détriment de l'alimentation possible de collectivités).

Il apparaît ainsi bien clairement que les problématiques GTI et Muschelkalk sont parfaitement liées et que chantage économique aidant, **une convergence d'objectif entre les responsables de l'Etat, du Conseil départemental et de Nestlé est en œuvre depuis plusieurs années**, à savoir permettre à la multinationale de poursuivre ses prélèvements GTI, **sans impact positif sur l'emploi bien au contraire.**

Faut-il rappeler que le nombre d'emplois ne fait que baisser depuis 1992 et qu'il est encore appelé à diminuer avec ou sans la poursuite de l'embouteillage « Bonne Source », qui de plus n'a pas de retombées économiques locales puisque ces eaux sont exportées et à ce titre exonérée de la surtaxe sur les eaux minérales..

Nos associations dans ce contexte:

Refusent de s'engager dans des transferts d'eau, notamment pour les populations locales. Ce sont elles qui ont la priorité d'usage de la ressource en eau locale. **De plus on ne ferait que déplacer le problème**, et fragiliser d'autres ressources très précieuses pour l'avenir. En effet, les études concernant les projets de forages à Valfroicourt, solution de substitution envisagée par la CLE, montrent la fragilité de la nappe (GTI sud-est), et n'ont pas permis de déterminer les volumes prélevables, ni les impacts réels sur les cours d'eau.

Considèrent que c'est Nestlé, en priorité, qui doit abandonner l'embouteillage de Bonne Source (vendue uniquement à l'export). Il est de la compétence du préfet de ne pas renouveler cette autorisation en 2020.

La fromagerie devra poursuivre ses investissements pour réduire encore sa consommation d'eau. Les collectivités et la population, quant à elles devront faire des économies : **résorption des fuites de réseau** et mesures adaptées pour **consommer moins d'eau potable.**

Demandent :

- ✓ **L'annulation des décisions prises par les CLE** du 26 avril 2016 dans le contexte de conflit d'intérêt que l'on connaît, et celles du 3 juillet 2018 qui s'appuient sur une disponibilité de la ressource du secteur sud-est non identifiée.
- ✓ **La remise à plat du dossier** et la recherche de solutions à partir des potentiels respectifs qu'offrent les deux nappes du territoire, à savoir celle des GTI secteur sud-ouest mais aussi celle des Muschelkalk trop vite écartée au profit de la multinationale.